

Photo
identité

JEUNE

Nom :

Prénom :

Né(e) le : âge : (entre 14 et 18 ans)

Adresse :

22 660 TREVOU-TREGUIGNEC

Téléphone portable :

Mail (en lettres majuscules) :

Numéro de Sécurité Sociale :

*Le jeune devra disposer d'une couverture sociale en son nom ou celui de son représentant légal. Une **attestation** sera **remise avec le dossier d'inscription**. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité ou sur le trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.*

Nom de l'assurance Responsabilité Civile :

RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

Mail (en lettres majuscules) :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(é), père, mère, responsable légal * autorise le jeune à participer à la Mission Argent de poche à TREVOU-TREGUIGNEC (avec transport si nécessaire). Avec lui nous nous engageons à respecter la charte concernant la mission « Argent de Poche ».

Je dégage la responsabilité des services municipaux en dehors des heures normales des missions ou en cas de l'absence de mon enfant pour la mission à laquelle il s'est inscrit.

J'autorise, je n'autorise * pas la commune de TREVOU-TREGUIGNEC à reproduire et à diffuser les clichés photographiques ou vidéos de mon enfant sur les supports de communication suivants, presse, bulletin municipal, site internet de la commune, réseaux sociaux.

* : Rayer la ou les mentions inutiles

Fait à

Signature :

Le :

Informatique et liberté

La loi « informatique et liberté » vous autorise à procéder à toutes rectifications concernant les données ci-dessus. Ces dernières sont destinées au fonctionnement des services municipaux de la commune de TREVOU-TREGUIGNEC.



CHARTRE D'ENGAGEMENT – MISSION ARGENT DE POCHE

Cette charte définit les engagements réciproques entre le jeune qui participe au dispositif argent de poche et la commune de Trévou-Tréguignec qui est responsable du dispositif et de l'accueil du jeune.

En participant au dispositif, le jeune s'engage à respecter cette charte.

- **Périodes concernées par le dispositif**

- o Missions argent de poche se déroule **lors des congés scolaires** en demi-journée sur une durée de 3h30 maximum intégrant une pause de 30 minutes dans ce temps.

- o Le jeune peut participer à 20 missions maximum par an et au maximum 15 missions pendant l'été au mois de juillet et août.

- **Nature des missions proposées**

Les missions se déroulent dans l'un des services de la mairie. Chaque mission étant différente l'une de l'autre, le jeune se présente avec des vêtements adaptés à la mission. Il peut donc participer à une mission de **rangement**, **d'archivage**, de **peinture**, de **désherbage**, **d'animation** auprès d'enfants ou de personnes âgées, **d'entretien** ou de **remise en état** de matériel...

Pendant sa mission, le jeune est accompagné par un agent communal qui l'encadre et lui permet de réaliser la mission dans de bonnes conditions. L'agent communal évalue sa participation à la mission et lui remet la fiche de participation qui lui permettra de percevoir son indemnisation de 15 euros.

- **Comportement et engagement pendant la mission**

- o Être à l'heure et en tenue sur le lieu de rendez-vous

- o Respecter les horaires et les consignes de l'encadrant

- o Réaliser la mission dans les conditions expliquées par l'encadrant

- o Respecter le temps et l'horaire de pause déterminé avec l'encadrant

- o Ne pas utiliser de téléphone portable pendant la mission, hors du temps de pause

- o Ne pas fumer pendant la mission

- o Rester poli et courtois avec le personnel et toute autre personne côtoyée pendant ma mission

- o Prendre soin du matériel confié pendant la mission

- **Sanctions appliquées en cas de non-respect des points énoncés ci-dessus :**

- o Mission non-indemnisée. L'encadrant signale le comportement du jeune sur sa fiche de suivi

- o Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche

- **Indemnisation**

Une mission est indemnisée pour un montant de 15 euros. En aucun cas, l'indemnisation perçue pour la mission ne pourra avoir équivalent de salaire.

Fait à

Signatures du jeune et de son représentant légal :

Le :

Disponibilités du jeune

Semaine 1 Du 22 au 26 avril 2024	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Semaine 2 Du 29 avril au 3 mai 2024	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
					Féié (1 ^{er} mai)	Féié (1 ^{er} mai)				

Le matin : 9h-12h et l'après-midi : 13h30-16h30

Vœux d'inscription

A numéroté par ordre de préférence (n°1 pour le préféré)

- **Services Techniques**
- **Services Administratifs**
- **Service Enfance-Jeunesse**
- **Médiathèque**
- **Résidence Autonomie**
- **Cuisine**

Cadre réservé aux services de la Mairie

Date de réception du dossier :

Nom :

Prénom :

Mission proposée :

Date :

- Dossier d'inscription complété, daté et signé
- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Attestation Sécurité Sociale
- RIB
- Justificatif de domicile